

Le 23 avril 2024

Municipalité de Chambord  
Province de Québec

Mardi 23 avril 2024, à 11 h 00, à la salle du conseil de la Mairie au 1526 rue Principale, Chambord, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau et messieurs Mario Bolduc, Alphonse Fortin et Gérald Genest.

La greffière-trésorière fait lecture de l'avis spécial suivant :

## **MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

### **AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À Mesdames,  
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Mario Bolduc	conseiller
Lise Noël	conseillère
Alphonse Fortin	conseiller
Julie Girard-Rondeau	conseillère
Robin Doré	conseiller
Gérald Genest	conseiller

Mesdames,  
Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Julie Caron, greffière-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de la Mairie au 1526 rue Principale, Chambord, le 23 avril 2024 à 11 h 00, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Période de questions
- 4) Compte à payer
- 5) Octroi du mandat à Desgagné/Laflamme Électrique - Achat de séchoir à main
- 6) Période de questions
- 7) Clôture de la séance

**DONNÉ** ce cinquième jour du mois d'avril 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron  
JC

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Caron, greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil et en le signifiant par envoi électronique aux membres du conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce cinquième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Caron  
Directrice générale et greffière-trésorière

JC

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **RENONCIATION A L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

### **RÉSOLUTION 04-112-2024 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé avec l'avis de convocation reçu pour la présente séance.

### **RÉSOLUTION 04-113-2024 COMPTE À PAYER**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- En date du 31 mars 2024 totalisant la somme de (facture payées)  

**253 310.15 \$**
- 2- En date du 31 mars 2024 totalisant la somme de (facture à payer)  

**229 797.49 \$**
- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice-générale et greffière-trésorière, à effectuer le paiement des comptes à qui de droit.

### **RÉSOLUTION 04-114-2024 OCTROI DU MANDAT À DESGAGNÉ/LAFLAMME ÉLECTRIQUE - ACHAT DE SÉCHOIR À MAIN**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Desgagné/Laflamme Électrique pour l'achat de séchoirs à main pour le Centre Marius-Sauvageau et la salle Gaston-Vallée au montant de 7 933.28 \$

(taxes incluses), tel que convenu dans la soumission en date du 10 mars et 9 avril 2024 financé par le surplus accumulé non affecté.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **RÉSOLUTION 04-115-2024 FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation de la séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 11 h 15 et que la prochaine séance se tienne le 6 mai 2024.

Le maire,

La greffière-trésorière,

---

Luc Chiasson

---

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».